



Nouvelles extensions : le compte à rebours a commencé

1. Contexte

Le sujet des « nouvelles extensions » ou « programme des nouveaux gTLD » a suscité beaucoup de débats et interrogations depuis juin 2008, quand l'ICANN a annoncé son projet d'accorder aux entreprises et institutions publiques leur propre extension - ou TLD pour « Top Level Domain ».

De nombreux échanges ont eu lieu depuis trois ans entre les parties concernées, au premier rang desquelles les gouvernements et les représentants des détenteurs de marques. Ces acteurs sont en effet particulièrement inquiets à l'idée que les risques déjà substantiels en termes d'atteintes à leurs droits puissent augmenter du fait de la multiplication du nombre de TLDs. Ce n'est qu'aujourd'hui, après des débats souvent houleux, que l'ICANN s'est sentie assez prête pour initier formellement un processus de lancement très encadré.

2. Analyse

A ce jour, la possibilité d'obtenir sa propre extension concerne avant tout les personnes morales, moyennant un ticket d'entrée de 185 000 \$ par projet, correspondant aux frais d'instruction des dossiers.

Plus d'une centaine de projets se sont déjà fait connaître. Pour preuve de l'intérêt que suscite cette nouvelle opportunité, sont référencés :

- **des gTLD géographiques, linguistiques ou culturels**, correspondant à des noms de villes ou de régions, tels les .PARIS, ou .BZH pour la culture et la langue bretonnes ;
- **des gTLD communautaires**, tels .GAY, .INDIGI ou .GREEN, voués à rassembler les membres de communautés spécifiques sous leurs couleurs ;
- **des gTLD à vocation générique** ciblant des termes du dictionnaire : .SPORT, .FILM, .BANK etc. ;
- **des gTLD de marque ou d'entreprise**, portés par des acteurs économiques en leur nom propre ou pour le bénéfice de leurs marques phares.

Le nombre de projets rendus publics devrait croître de manière importante dans l'avenir, les estimations actuelles font état de plusieurs centaines de projets.

Longtemps attendu, **le calendrier officiel vient en effet d'être communiqué :**

- **du 12 janvier au 12 avril 2012** : fenêtre de candidature à respecter pour faire partie du premier round de candidature (L'ICANN n'a pas encore précisé quand auraient lieu les rounds ultérieurs) ;
- **fin avril 2012** : publication de la liste des projets déposés, afin de permettre aux gouvernements et ayants droits de présenter leurs objections ;

- **novembre 2012** : fin de la période d'évaluation initiale des dossiers et début de la phase de contractualisation et de tests techniques.

Ces éléments laissent à penser que les tous premiers nouveaux TLDs pourraient voir le jour d'ici la mi-2013.

Le calendrier de candidatures est désormais connu et figé. Les entreprises et collectivités peuvent à présent établir leur plan de travail, depuis les réflexions amont (faut-il candidater à un TLD et comment ?) jusqu'à la finalisation du dossier de candidature. Sans oublier la sélection d'un fournisseur de solutions techniques et de services de registre capable de les accompagner pendant la candidature et de gérer le TLD une fois celui-ci obtenu. Les délais sont relativement courts : à peine quelques mois pour un projet pouvant s'avérer structurant pour son porteur.

Les raisons qu'une entreprise ou une collectivité peuvent avoir d'obtenir leur propre TLD sont multiples :

- **marketing**, parce que disposer de son propre TLD permet d'organiser soi-même sa politique de nommage sur internet et de disposer de d'adresses plus courtes. Les TLDs existants restent des atouts précieux dans la politique de nommage des détenteurs des futurs TLDs, mais ils pourraient à terme ne plus avoir le rôle de "vaisseaux amiraux" qu'ils ont aujourd'hui ;
- **juridiques**, parce qu'une fois le TLD bien ancré dans les esprits, l'entreprise ou la collectivité disposeront d'un "espace de nommage officiel" sur lequel elles détiendront une maîtrise juridique absolue. Les attaques de tiers sur d'autres TLDs que le TLD officiel perdront donc en importance, même s'il ne faudra pas complètement les négliger pour autant ;
- **en termes de sécurité aussi**, parce qu'un TLD unique est plus simple à "sécuriser" que des dizaines de noms de domaine gérés par X prestataires différents dans le monde.

Le compte à rebours est lancé !

3. Pour aller plus loin

- Site de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/topics/new-gtld-program.htm>

À propos de l'AFNIC

L'AFNIC est l'office français d'enregistrement des noms de domaine *.fr* et *.re* notamment (domaines géographiques de 1er niveau de la France et de l'Île de la Réunion). L'AFNIC est également fournisseur de solutions techniques et de services de registres, en particulier dans le contexte des nouveaux gTLD.

L'AFNIC - Association Française pour le Nommage Internet en Coopération - est composée d'acteurs publics et privés : représentants des pouvoirs publics, utilisateurs et prestataires de services Internet (bureaux d'enregistrement). Elle est à but non lucratif.

[En savoir plus](#)